

Motion de Mmes Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 février 1999)

MOTION

Considérant que:

- les activités périscolaires organisées par l'association ECLA sont fréquentées par 126 enfants;
- que ceux-ci devraient, par décision de la Ville en vue de l'ouverture du chantier de l'école, quitter le chalet qu'ils occupent au 15 mars prochain;
- qu'aucun lieu équivalent n'a été proposé;
- qu'accessoirement la transformation du chalet en cabane de chantier provisoire n'est pas la meilleure garantie de sa conservation,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de maintenir les activités d'ECLA au moins jusqu'à fin juin dans le chalet de l'avenue Peschier.